



COMMUNIQUE

Le volet formation du projet ARCH (Assurance pour le Renforcement du Capital Humain) a pour objet, le renforcement des capacités techniques et professionnelles des artisans dans **plus d'une vingtaine de métiers** dans l'ensemble des douze (12) départements de notre pays. Les activités de chaque département sont animées par un Conseiller ARCH-Formation.

Dans le cadre de son **Plan de Travail Annuel 2026** pour le démarrage progressif de sa généralisation, l'ANPS a prévu d'identifier et de perfectionner **sept mille cinquante (7 050) artisanes et artisans béninois intéressés et intervenant** dans les métiers suivants :

1. Transformation des fruits et légumes
2. Transformation des céréales et tubercules
3. Transformation du lait en fromage
4. Boulangerie
5. Pâtisserie
6. Hygiène en restauration,
7. Hygiène en agro-alimentaire
8. Paysagiste / jardinier
9. Fonctionnement et dépannage d'une mini-rizerie
10. Fabrication et maintenance d'un kit d'étuvage de riz
11. Fabrication et maintenance d'une égreneuse vanneuse de maïs de type Aziza
12. Fabrication et maintenance d'une égreneuse vanneuse de soja
13. Installation et entretien des réseaux d'irrigation
14. Installation, entretien et maintenance des pompes et motopompes
15. Utilisation des techniques modernes de fabrication des matériaux en inox et du soudage des équipements agricoles
16. Utilisation efficiente et durable des équipements agricoles pour une mécanisation raisonnée de la production végétale
17. Maintenance mécanique des tracteurs
18. Maintenance des voitures : diagnostic et réparation de l'électronique embarquée
19. Mécanique 2 roues : moteur à 4 temps
20. Soudure mécanique
21. Froid et climatisation : maintenance des nouvelles marques d'appareils
22. Electricité bâtiment et photovoltaïque : Niveau 1 de la formation labélisée de la CEDEAO
23. Plomberie : WC suspendus

- 24. Menuiserie bois : mesure et standardisation**
- 25. Réparation des téléphones portable : micro-soudure**
- 26. Tissage et filage : innovation des motifs**

Conditions d'éligibilité :

Pour accéder au programme ARCH-Formation, le candidat doit :

1. Être un artisan en activité depuis au moins trois ans dans l'un des métiers suscités
2. Justifier d'une formation professionnelle dans le métier retenu
3. N'avoir pas participé à une session précédente de formation du programme ARCH;
4. Détenir un Numéro d'Identification Personnelle (NPI)
5. Avoir un numéro de téléphone personnel et enregistré en son nom

Pièces à fournir :

Pour postuler, le candidat doit fournir un dossier composé des pièces suivantes :

- un formulaire de candidature gratuit et dûment rempli et accessible sur le lien :
<https://tinyurl.com/n45u73by>
- une copie du diplôme ou attestation de formation ;

NB : Les pièces à fournir doivent être envoyées en ligne **avant le lundi 30 Mars 2026**.

Pour plus d'informations, écrivez à l'adresse mail **masm.anps@gouv.bj** ou appelez le numéro **+229 20 21 34 14**.



Christian Marcel LODJOU